

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.001

Référence : **11 2026 01**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant qu'au début de chaque séance, le Conseil d'arrondissement nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Madame Lucie SOLEM est nommée afin de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



**Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026**

**DELIBERATION
D.11.26.002**

Référence : **11 2026 02**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-15 et L.2511-10 ;

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 9 décembre 2025 doit être soumis à l'approbation du Conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil du 11^e arrondissement du 9 décembre 2025 est adopté.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

-*-

l'ordre

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.003

Référence : **2026 DASCO 2**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (32.010 euros), subventions d'équipement (2.108.100 euros) et subventions pour travaux (363.323 euros) à des collèges publics parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 2 à l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (32.010 euros), subventions d'équipement (2.108.100 euros) et subventions pour travaux (363.323 euros) à des collèges publics parisiens.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.004

Référence : **2026 DASCO 11**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 11 relatif à la révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Cme

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.005

Référence : **2026 DASCO 12**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour l'année scolaire 2026-2027 ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DASCO 12 relatif à la révision de la sectorisation des collèges de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.006

Référence : **2026 DSIN 1**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jérôme MEYER ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSIN 1 relatif à la signature d'une convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.007

Référence : **2026 DAE 28**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1523-5, L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'accord de la Ville de Paris à garantir à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 52.000.000 euros souscrit par la RIVP pour le financement de l'acquisition des baux à construction des hôtels industriels Dorian (11^e) et CAP 19 (19^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAE 28 relatif à l'accord de la Ville de Paris à garantir à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 52.000.000 euros souscrit par la RIVP pour le financement de l'acquisition des baux à construction des hôtels industriels Dorian (11^e) et CAP 19 (19^e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.008

Référence : **2026 DAE 29**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1523-5, L.2252-1 et L.2252-2 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'accord de la Ville de Paris à garantir à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 euros souscrit par Elogie-Siemp en vue du financement de locaux en pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux situés à Paris Centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Joëlle MOREL ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAE 29 relatif à l'accord de la Ville de Paris à garantir à hauteur de 50% du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17.648.485 euros souscrit par Elogie-Siemp en vue du financement de locaux en pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux situés à Paris Centre et dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 15^e, 16^e, 18^e et 20^e arrondissements

-*-

Nombre de votants : 28 dont 1 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : François VAUGLIN

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Cne

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.009

Référence : **2026 DAE 11**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (164.000 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Delphine TERLIZZI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAE 11 relatif à l'attribution de subventions (164.000 euros) et signature de conventions pluriannuelles d'objectifs avec 4 associations dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.010

Référence : **2026 DDCT 3**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (1.200.965 euros) à 83 associations assurant des actions dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DDCT 3 relatif à l'attribution de subventions (1.200.965 euros) à 83 associations assurant des actions dans les Quartiers Politique de la Ville parisiens.

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : Delphine TERLIZZI

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecogiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (26)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.011

Référence : **2026 DDCT 6**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (15.500 euros) à 6 associations pour le financement de projets dans le Quartier Politique de la Ville du 11e arrondissement (1ère enveloppe) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DDCT 6 relatif à l'attribution de subventions (15.500 euros) à 6 associations pour le financement de projets dans le Quartier Politique de la Ville du 11e arrondissement (1ère enveloppe).

-*-

Nombre de votants : 25 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prennent pas part au vote : Jean-Pierre CORSIA, Sofiane KADDOUR-BEY, Dominique KIELEMOËS, Joëlle MOREL et Delphine TERLIZZI (5)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.012

Référence : **2026 DDCT 34**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (65.500 euros) à 7 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe HARNOIS ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DDCT 34 relatif à l'attribution de subventions (65.500 euros) à 7 associations au titre de l'engagement citoyen et associatif.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.013

Référence : **2026 DDCT 16**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (196.503 euros) et signature d'avenants pour le projet EIF-FEL 4 avec 2 associations, au titre de l'intégration ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Lucie SOLEM ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DDCT 16 relatif à l'attribution de subventions (196.503 euros) et signature d'avenants pour le projet EIF-FEL 4 avec 2 associations, au titre de l'intégration.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.014

Référence : **2026 DDCT 21**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel Le Carreau du Temple, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD et Madame Delphine TERLIZZI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DDCT 21 relatif à la signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'établissement culturel Le Carreau du Temple, dans le cadre du Pacte parisien pour les quartiers populaires.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.015

Référence : **2026 DAC 1**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (537.500 euros) et signature de conventions et avenants avec 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 1 relatif à l'attribution de subventions (537.500 euros) et signature de conventions et avenants avec 10 structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.016

Référence : **2026 DAC 117**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à l'attribution de subventions (59.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), Treize Ter (11e) AGETA / Collectif Curry Vavart (18e) et Fetart (18e), et signature d'une convention avec l'association Fetart ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Madame Nadine BLANCHARD ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE: Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DAC 117 relatif à l'attribution de subventions (59.000 euros) aux associations le M.U.R. (11e), Treize Ter (11e) AGETA / Collectif Curry Vavart (18e) et Fetart (18e), et signature d'une convention avec l'association Fetart.

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.017

Référence : **2026 DSOL 7**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris, et signature de conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A/DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination). Participations au titre de l'année 2026 aux 6 M2A-DAC, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3.586.962 euros) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Aymeric DE TARLÉ ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DSOL 7 relatif à la signature d'une convention cadre entre l'ARS et la Ville de Paris, et signature de conventions annuelles d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et les M2A/DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination). Participations au titre de l'année 2026 aux 6 M2A-DAC, au titre des CLIC (Centres Locaux d'Information et de Coordination) autorisés à Paris (3.586.962 euros).

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.018

Référence : **2026 DLH 43**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la participation de la Ville de Paris (subvention de 7.221.223 euros) pour la réalisation au 8 rue du Chemin Vert (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 41 logements sociaux (21 PLA I - 12 PLUS - 8 PLS) par Elogie-Siemp ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 43 relatif à la participation de la Ville de Paris (subvention de 7.221.223 euros) pour la réalisation au 8 rue du Chemin Vert (11^e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 41 logements sociaux (21 PLA I - 12 PLUS - 8 PLS) par Elogie-Siemp.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 1 ayant donné pouvoir

Ne prends pas part au vote : François VAUGLIN

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (25)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.019

Référence : **2026 DLH 12**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à des modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 12 relatif à des modifications de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par Elogie-Siemp.

-*-

Nombre de votants : 28 dont 1 ayant donné pouvoir

Ne prends pas part au vote : François VAUGLIN

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (25)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.020

Référence : **2026 DLH 22**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles 2252 et suivants ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à des modifications des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé au 61 rue de Charonne (11e) par ADOMA ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 22 relatif à des modifications des garanties d'emprunts finançant un programme de création de logements sociaux réalisé au 61 rue de Charonne (11e) par ADOMA.

_*

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

_*

Core

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.021

Référence : **2026 DLH 18**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un avenant à bail emphytéotique avec la RIVP portant location de l'ensemble immobilier « cité Beauharnais » (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 18 relatif à la signature d'un avenant à bail emphytéotique avec la RIVP portant location de l'ensemble immobilier « cité Beauharnais » (11e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prend pas part au vote : David BELLIARD

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à l'unanimité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.022

Référence : **2026 DLH 26**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un bail emphytéotique avec la RIVP portant location de l'immeuble du 20 boulevard Beaumarchais (11e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 26 relatif à la signature d'un bail emphytéotique avec la RIVP portant location de l'immeuble du 20 boulevard Beaumarchais (11e).

-*-

Nombre de votants : 29 dont 2 ayant donné pouvoir

Ne prends pas part au vote : David BELLIARD

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecogiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (26)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION
D.11.26.023

Référence : **2026 DLH 24**

Le Conseil du 11^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris relatif à la signature d'un avenant à bail emphytéotique avec 1001 Vies Habitat portant location des immeubles situés 10-20 rue Jules Verne, 11-19 et 14-24 rue Robert Houdin (11^e) ;

Vu l'exposé des motifs ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Adrien TIBERTI ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Avis favorable est donné au projet de délibération 2026 DLH 24 relatif à la signature d'un avenant à bail emphytéotique avec 1001 Vies Habitat portant location des immeubles situés 10-20 rue Jules Verne, 11-19 et 14-24 rue Robert Houdin (11^e)

-*-

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Contre : groupe Changer Paris (3)

Mis aux voix le projet de délibération est adopté à la majorité

-*-



Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

DELIBERATION

D.11.26.024

Référence : **V 11202601**

Vœu relatif au périscolaire [sur proposition du groupe Changer Paris]

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant la multiplication de signalements d'agression sexuelle d'enfants impliquant des animateurs du périscolaire du 11^e arrondissement et les suspensions à titre conservatoire d'une dizaine d'animateurs de notre arrondissement pour des faits à caractère sexuels,

Considérant qu'il y a légitimement lieu de penser que la multiplication de cas dans notre arrondissement est symptomatique de dysfonctionnement graves au sein de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) 11/12,

Considérant la volonté du groupe Changer Paris 11 de comprendre la situation de formuler dans une approche dépassionnée et constructive les propositions que nous considérons – à l'aune des informations dont nous disposons – comme les plus adaptées pour résoudre cette crise, comme nous l'avons fait à chaque conseil d'arrondissement depuis le mois de mai 2025 ;

Considérant que lors du Conseil du 11^e arrondissement du 9 Décembre 2025, Patrick BLOCHE, 1^{er} adjoint au maire de Paris, indiquait que le rapport de l'Inspection Générale consacré à l'école Baudin – dans une version naturellement purgée des éléments ne pouvant être communiqués car nominatifs ou couverts par le secret de l'enquête – serait présenté à des représentants de parents d'élèves de notre arrondissement lors d'une réunion en mairie le lendemain 10 Décembre,

Sur le rapport de Monsieur Jean-Christophe MARTIN,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

Emet le vœu

Que cette version purgée du rapport de l'Inspection générale soit transmise à l'ensemble des élus du 11^e arrondissement.

_-*

Nombre de votants : 30 dont 2 ayant donné pouvoir

Pour : groupe Changer Paris (3)

Contre : groupe Paris 11 en Commun, groupe Ecologiste du 11^e, et groupe Communiste et Citoyen (27)

Mis aux voix, le vœu est rejeté à la majorité

_-*

Conseil du 11^e arrondissement
2 FEVRIER 2026

Cme

DELIBERATION**D.11.26.025**

Référence : **O 11202601**

Question orale relative à l'affichage sauvage en période électorale [du groupe Changer Paris]

Monsieur le Maire,

Depuis la fin de l'année 2025, les murs du 11^e arrondissement sont à nouveau régulièrement souillés par l'affichage sauvage massif perpétré par les équipes de Mme Sophia CHIKIROU, candidate de la France Insoumise à la mairie de Paris.

Ce n'est pas une surprise ! Sous cette mandature, les murs du 11^e arrondissement ont ainsi été massivement ciblés et salis par l'affichage sauvage en faveur des candidats de la France Insoumise aux élections de 2021, 2022 et 2024. Il en est de même pour les prétendus « Ecologistes » lors de la dernière élection présidentielle, comme si la colle et le papier à affiches étaient biodégradables.

Le fait que ces affichages sauvages émanent de ses amis et alliés politiques, voire de partis membres de sa propre majorité municipale, ne devrait pas empêcher un maire d'arrondissement de sanctionner lourdement une pratique d'un autre temps qui enlaidit notre espace public et complexifie d'autant le travail des agents de la Ville qui doivent tout nettoyer derrière. Il s'agit de suivre l'intérêt général au lieu de l'intérêt partisan, et de donner aux Parisiens ceux à quoi ils ont droit : un espace public propre.

Outre les condamnation fermes et les plaintes, vous disposez – ainsi que la Maire de Paris qui reste l'une des élues du 11^e arrondissement même si elle l'a oublié voici plusieurs années – d'outils puissants afin de sanctionner l'affichage sauvage :

- L'Article L581-35 du Code de l'environnement qui permet à l'autorité administrative de mettre en demeure la candidate de supprimer l'affichage et de procéder à la remise en état des lieux dans un délai de deux jours francs,
- L'Article L581-26 du Code de l'environnement, ouvrant droit à une amende de 1500 euros prononcée par le Préfet,
- L'Article 322-1 du Code pénal sur la dégradation de biens appartenant à autrui. La qualification de dommage léger ou non relevant de l'appréciation du juge,
- L'Article L51 du Code électoral qui donne au maire le pouvoir de mettre en demeure la candidate puis de déposer les affiches. En outre, les articles L90 et L113-1 prévoient respectivement une amende de 9000 euros, ainsi qu'une peine d'un an de prison et une amende de 15 000 euros pour les candidats ayant bénéficié d'affichages contrevenant à l'Article L51.

Il est enfin à noter que la mairie de Toulouse procède à la refacturation administrative systématique des aux partis politiques – refacturation parfaitement légale – des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 euros l'affiche. Quand on veut, on peut.

Pourtant, depuis le début de la mandature, vous n'avez eu de cesse de protéger vos alliés électoraux passés – et très probablement futurs – de toute poursuite et toute sanction pour leurs activités pourtant contraires au Code de l'environnement, au Code pénal et au Règlement de la publicité et des enseignes de la Ville de Paris. Ainsi, vous avez rejeté notre vœu de 2024 demandant notamment que la Ville de Paris procède à la refacturation administrative systématique des aux partis politiques des opérations de nettoyage de l'affichage sauvage à hauteur de 37 euros par affiche.

En conséquence, les élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes) souhaitent obtenir de la part de l'exécutif des clarifications quant à la politique de lutte contre l'affichage sauvage politique dans le 11^e arrondissement : Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre afin de sanctionner l'affichage sauvage politique qui souille actuellement nos murs, notamment celui de vos futurs alliés de la France Insoumise ?

–*

À 19h40 l'ordre du jour étant épousé, la séance est levée.